

# Lyster vous informe

## MUNICIPALITÉ DE LYSYTER

2375 Bécancour  
Lyster  
G0S 1V0

**Téléphone**  
(819) 389-5787

**Télécopieur**  
(819) 389-5981

**Courriel :**  
info@municipalite.  
lyster.qc.ca

### Heures de bureau

Lundi, jeudi et  
vendredi  
9h00 à 12h00  
13h30 à 16h00

Mardi et mercredi  
9h00 à 12h00  
13h30 à 17h00

### Heures de bureau de l'inspecteur municipal

Lundi  
10h00 à 12h00

Jeudi  
14h00 à 16h00

### LYSTER vous informe

est un bulletin d'information municipale, publié par la municipalité gratuitement dans tous les foyers de la municipalité.

### Responsable du bulletin ÉDITION SPÉCIALE

Suzy Côté



## Marie LeBlanc en spectacle !

Samedi 7 novembre à 20h  
Église de Sainte-Anastasia de Lyster

Marie LeBlanc, originaire de Lyster, vient présenter son répertoire choisi avec soin pour vous plaire. Vous aurez le plaisir d'entendre des chansons de Vigneault, Leclerc, Bécaud, Trenet, Lama et plusieurs autres notamment celles tirées de comédies musicales. Le tout est présenté avec humour en toute cordialité. Marie sera accompagnée au piano par Guillaume St-Laurent. Vous êtes donc conviés à une soirée musicale tout en chansons et en agréable compagnie.

C'est à ne pas manquer ! Bienvenue à tous !

Billets en vente au coût de 10 \$ au bureau de la Fabrique ou après la messe en arrière de l'église.

Les profits du récital seront versés à la Fabrique de la Paroisse de l'Église de Sainte-Anastasia de Lyster.



## POMMES «COLOMBIENNES»

La vente annuelle de pommes organisée par les Chevaliers de Colomb se tiendra les **10 et 11 octobre de 9 h à 17 h**, au coin des rues Bécancour et Laurier

Merci à l'avance de votre générosité!

## LA MARCHÉ COMPOSTELLE DE GILBERTE

Un grand merci à tous ceux et celles qui ont commandité pour ma marche. Le résultat est extraordinaire : **1 625\$.**

Bravo à tous et à toutes!

Gilberte Boudreault

## Bibliothèque animée

Initiation aux échecs avec M. Mario Alain  
Samedi le 17 octobre 2009 à 13 h 30  
À la Bibliothèque Graziella-Ouellet  
2375, rue Bécancour, Lyster



Pour tous (à partir de 7 ans). Bienvenue à tous!

Pour information : 819 389-5787

## Assemblée régulière de la Corporation des loisirs de Lyster

20 octobre 2009 à 19 h  
À l'Édifice St-Louis

Vous êtes tous invités à venir donner vos idées pour le développement des loisirs dans notre municipalité.

Bienvenue à tous!

Pour information : Dominique D'Arcy 819 389-5485

## Gagnants du concours «Maisons fleuries»

### Secteur rural

1er prix de 50\$ : Roger Gingras  
2e pris de 50\$ : Rita Boilard



### Secteur urbain

1er prix de 50\$ : Daniel et Thérèse Boissonneault  
2e prix de 50\$ : André Croteau et Gisèle Poirier  
3e prix de 50\$ : Johanne Fillion et Sylvain Boissonneault  
4e prix de 25\$ : Sophie Paquet et Frédéric Martineau  
4e prix de 25\$ : Marylène Nadeau

Plusieurs personnes ont assisté à la Soirée embellissement qui s'est tenue le 22 septembre dernier. Elles ont ainsi pu profiter de l'expérience de M. Gilles Bissonnette qui a donné de nombreux trucs aux participants de la soirée afin d'améliorer leur aménagement paysager. Deux personnes de l'assistance se sont également méritées un prix de 50\$ chacun, soit M. Jules Carrier et Mme Paulette Tranchemontagne. **Félicitations à tous!**



### Dans ce numéro :

Avis public du scrutin 1

Candidats élus par acclamation 1

Identification de l'électeur au bureau de vote 1

Carte des districts électoraux 2

Avis public 3

Avis public de la révision 3

Marie LeBlanc en spectacle 4

Bibliothèque animée 4

Assemblée régulière de la Corporation des Loisirs 4

Pommes «colombiennes» 4

Gagnants «Maisons Fleuries» 4

La marche Compostelle de Gilberte 4

## ÉDITION SPÉCIALE ÉLECTIONS MUNICIPALES 2009

### Avis public du scrutin

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

Date du scrutin : 1er novembre 2009

1. Un scrutin sera tenu ;

2. Les candidats à cette élection pour les postes ci-après mentionnés sont :

POSTE : MAIRIE

1. BEAUDOIN, MARCEL
2. LABRECQUE, SYLVAIN

POSTE : CONSEILLER DISTRICT 1

1. LEROUX, GUY
2. RUEL, GENEVIÈVE

POSTE : CONSEILLER DISTRICT 5

1. BOLDUC, JEAN-FRANÇOIS
2. MARCOUX, CHRISTIAN

3. Un vote par anticipation sera tenu le 25 octobre 2009 de 12 h à 20 h à la Salle des Chevaliers de Colomb.

4. Le bureau de vote le jour du scrutin sera ouvert le 1<sup>er</sup> novembre 2009 de 10 h à 20 h à la Salle des Chevaliers de Colomb.

5. Le recensement des votes sera effectué à la Salle des Chevaliers de Colomb le 1<sup>er</sup> novembre 2009 à 20h.

Suzy Côté, présidente d'élection

**NOTE :** Tous les électeurs de la municipalité inscrits sur la liste électorale municipale peuvent voter pour le poste de la mairie. Pour les postes de conseillers aux districts 1 et 5, seulement les électeurs inscrits dans le district concerné ont le droit de vote. Notez également que tout électeur inscrit sur la liste électorale peut désormais voter par anticipation.

### CANDIDATS ÉLUS PAR ACCLAMATION

POSTE : DISTRICT 2 M. Dave Boissonneault  
POSTE : DISTRICT 3 M. Yvon Martineau  
POSTE : DISTRICT 4 M. Normand Raby  
POSTE : DISTRICT 6 M. David Boissonneault

### IDENTIFICATION DE L'ÉLECTEUR AU BUREAU DE VOTE

Tous les électeurs qui se présentent doivent obligatoirement s'identifier, à visage découvert, avec l'une des pièces d'identités suivantes :

- Le permis de conduire
- La carte d'assurance maladie
- Le passeport canadien

Si vous n'avez pas en votre possession l'une des pièces d'identités mentionnées, vous devrez déclarer sous serment à la table de vérification que vous êtes bien l'électeur inscrit sur la liste électorale.

De plus, vous devrez :

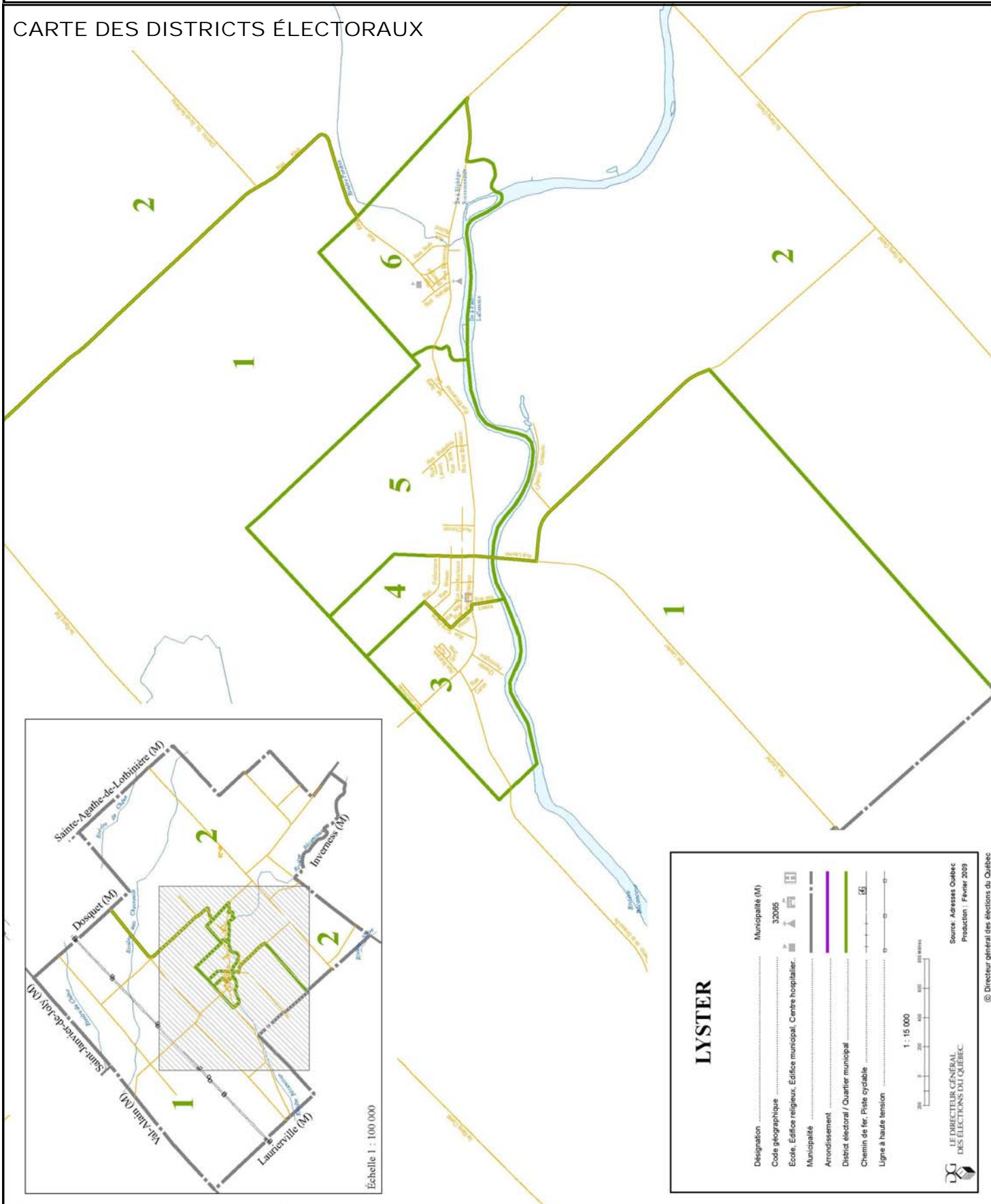
- Soit présenter deux (2) documents prouvant votre nom dont l'un avec votre photographie ;
- Soit présenter deux (2) documents prouvant ensemble votre nom, votre date de naissance et l'adresse à laquelle vous êtes inscrit ou celle de votre domicile ;
- Soit être accompagné d'une personne qui pourra s'identifier en présentant l'une des pièces mentionnées ci-dessus et attester, sous serment, votre identité.

Alors pour simplifier la procédure, **N'OUBLIEZ PAS D'APPORTER UNE PIÈCE D'IDENTITÉ.**



# ÉDITION SPÉCIALE - ÉLECTIONS MUNICIPALES 2009

## CARTE DES DISTRICTS ÉLECTORAUX



## AVIS PUBLIC aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par SUZY CÔTÉ, présidente d'élection :

Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- avoir 18 ans le 1<sup>er</sup> novembre 2009 ;
- être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2009  
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse ;
- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;
- avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 20 octobre 2009.

ET aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

- avoir 18 ans le 1<sup>er</sup> novembre 2009 ;
- être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;  
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse ;
- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;
- avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;
- avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 20 octobre 2009

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard le 20 octobre 2009** (dernier jour fixé par la présidente d'élection pour présenter une demande devant la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau de la présidente d'élection. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la présidente d'élection.

Suzy Côté Téléphone : 819 389-5787

## AVIS PUBLIC de la révision de la liste électorale municipale.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par SUZY CÔTÉ, présidente d'élection, que :

- La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le **2 octobre 2009**.

### Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

- Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, le **1<sup>er</sup> septembre 2009**,

- est de citoyenneté canadienne ;
- n'est pas en curatelle ;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse ;

et

- est soit :
  - domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec ;
  - depuis au moins 12 mois, soit :

⇒ **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale ;

⇒ **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale ;

Note : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

⇒ **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité le **1<sup>er</sup> septembre 2009**.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

- Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

- La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit suivant :

2375, rue Bécancour, Lyster

### Jours pour présenter des demandes

19 octobre 2009 De : 14 h 30 à 17 h 30  
20 octobre 2009 De : 19 h à 22 h

Suzy Côté, présidente d'élection

